



Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AXA Invest4P AXA IM Cash Drip Feed dans le contrat **AXA Invest4P**, un produit d'assurance d'**AXA Belgium**, compagnie d'assurance belge, établie Place du Trône 1, 1000 Bruxelles, Belgique. <https://www.axa.be>. Téléphonnez au 02/678.61.11 pour obtenir de plus amples informations. Le présent document d'informations clés prendra effet le 22/10/2024. La FSMA est chargée du contrôle d'AXA Belgium S.A. en ce qui concerne ce document d'informations clés.

En quoi consiste ce produit?

Type: **AXA Invest4P AXA IM Cash Drip Feed** est un fonds d'investissement interne lié à l'assurance-vie individuelle de la branche 23 **AXA Invest4P** d'**AXA Belgium** régie par le droit belge.

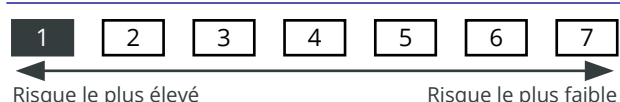
Durée: la durée maximale du contrat est les 110 ans de l'assuré. Le fonds d'investissement interne est créé pour une durée indéterminée.

Objectifs: L'objectif du fonds interne est d'offrir une participation dans un ou plusieurs compartiments à gestion active d'un organisme de placement collectif, investissant principalement dans des titres de créance de grande qualité négociables à court terme.

Investisseurs de détails visés: le fonds **AXA Invest4P AXA IM Cash Drip Feed** s'adresse aux investisseurs majeurs, personnes physiques, qui résident en Belgique, qui souscrivent le contrat en dehors de l'activité professionnelle et qui ont une connaissance suffisante de la branche 23, notamment en ce qui concerne les notions de rendement, de risque et de coûts. Elles ont ainsi la possibilité d'investir leur argent pendant une durée supérieure à **0,0027** ans dans un produit dont le niveau de risque s'élève à **1**. Elles sont dès lors disposées à prendre le risque de perdre une partie de leur investissement.

Avantages et coûts: en cas de vie de l'assuré à l'échéance, en cas de rachat total (indemnité de retrait due dans certains cas – vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans la partie "Coûts au fil du temps") ou en cas de décès, le contrat prend fin et nous versons le montant total de la réserve du contrat. La valeur de ces prestations est mentionnée dans la partie "Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?". Le rendement de l'investissement peut toutefois être influencé si vous effectuez des versements libres ou procédez avec un objectif annuel. AXA Belgium ne peut pas résilier unilatéralement le contrat.

Quels sont les risques et qu'est-ce cela pourrait me rapporter?



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à 0,0027 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous subirez des coûts supplémentaires importants si vous sortez du produit avant échéance.

L'indicateur synthétique de risque est une ligne directrice du niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que les investisseurs enregistrent des pertes sur le produit en raison des circonstances du marché. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en tout ou en partie en soit affectée.

Autres risques qui ne sont pas repris dans l'indicateur de risque :

Risque de liquidité: dans des situations exceptionnelles sur le marché financier, il est possible que le remboursement du capital soit retardé ou suspendu.

Risques liés à la gestion du fonds: chaque fonds d'investissement de la branche 23 présente un risque propre en fonction de son objectif et de sa politique d'investissement, ainsi que ceux des instruments de placement sous-jacents (actions, obligations, etc.) dans lesquels le fonds est investi. Malgré l'expertise des gestionnaires, ces fonds ne génèrent pas toujours les résultats attendus. Vu que ce produit n'est pas protégé contre de futures performances du marché, vous pouvez perdre votre investissement en tout ou partie. Si nous sommes dans l'incapacité de vous payer votre dû, vous pourriez perdre la totalité ou une partie de votre apport.

Scénarios de performance

Exemple d'investissement: € 10.000 (autrement dit, une prime brute de € 10.200, y compris la taxe sur la prime de 2 %).

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses.

Scénario en cas de vie		Si vous sortez après 0,0027 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 650 €
	Rendement annuel moyen	-3,5%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 650 €
	Rendement annuel moyen	-3,5%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 650 €
	Rendement annuel moyen	-3,5%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 650 €
	Rendement annuel moyen	-3,5%
Scénario en cas de décès		
En cas de décès	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	9 650 €

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance au cours des 0,0027 dernières années.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous recevrez réellement dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le produit. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les commissions dus à votre conseiller ou distributeur. Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si AXA Belgium n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Les actifs de ce produit sont gérés séparément des autres actifs d'AXA Belgium. En cas de faillite d'AXA Belgium, le capital constitué par les fonds sous-jacents est réservé prioritairement à l'exécution des engagements envers le(s) preneur(s) d'assurance et/ou le(s) bénéficiaire(s).

Que va me coûter cet investissement?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Le total des coûts pour l'investisseur de détail se compose d'une combinaison des coûts relatifs aux PRIIP autres que les coûts des options d'investissement sous-jacentes et des coûts des options d'investissement et qu'ils varient en fonction des options d'investissement sous-jacentes.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,00%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis

Investissement de 10.000 euros		Si vous sortez après 0,0027 jaar uitstapt
Coûts totaux	Contrat d'assurance	379,04 €
	Option d'investissement	0,02 €
Incidence des coûts annuels (*)	Contrat d'assurance	3,93%
	Option d'investissement	0,07%

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement par an soit de 3,9 % avant déduction des coûts et de 0,0 % après cette déduction.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique:

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Incidence des coûts annuels si vous sortez après 0,0027 ans			
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Contrat d'assurance	Option d'investissement	
Coûts d'entrée	3,63%	0,00%	3,5% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins. Cela comprend des coûts de distribution.
Coûts de sortie	s.o.	s.o.	Ces coûts dépendent quand vous rachetez votre investissement. Dans le courant des trois premières années à partir de la date d'activation (ou réactivation) du volet Invest, chaque montant retiré est diminué d'une indemnité de retrait dégressive égale à 0,1 % du montant retiré par année restante (année du retrait compris) jusqu'à la fin de cette période de trois ans. Les coûts de sortie sont indiqués comme s.o. dans la colonne précédente étant donné qu'ils ne s'appliquent pas si vous gardez le produit jusqu'à la fin de la période de détention recommandée.
Coûts récurrents prélevés chaque année			
Coûts de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,30%	0,05%	Il s'agit des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements sous-jacents au produit. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.
Coûts de transaction	0,00%	0,02%	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques			
Commissions liées aux résultats	0,00%	0,00%	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 0,0027 ans

Compte tenu de la nature des investissements du fonds sous-jacent, la période de détention recommandée est de 0,0027 ans. Cela donne à votre investissement initial la possibilité de réaliser son rendement potentiel. Un désinvestissement avant la fin de cette période peut avoir un impact important sur la performance du produit. Pour un investissement jusqu'à la période de détention recommandée : voir la section « Que va me coûter cet investissement? ». Caractéristiques au niveau du contrat **AXA Invest4P**.

Vous pouvez, à tout moment, retirer une partie ou la totalité de la réserve des fonds d'investissement internes du volet Invest ou les transférer vers la branche 21. Les transferts internes entre différents fonds liés à votre contrat sont gratuits.

Comment puis-je introduire une plainte?

Pour toutes vos questions vous pouvez toujours vous adresser à votre intermédiaire d'assurance. Les plaintes peuvent également être transmises à AXA Belgium via <https://www.axa.be>, ou via le service Customer Protection, Place du Trône 1, 1000 Bruxelles (tél. n° 02/678.61.11) ou par e-mail : customer.protection@axa.be. Si la solution proposée par AXA Belgium ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez soumettre votre plainte à l'Ombudsman des assurances (info@ombudsman-insurance.be), Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, <https://www.ombudsman-insurance.be>.

Autres informations utiles

Durabilité: AXA Invest4P se compose de fonds qui font la promotion de caractéristiques écologiques et/ou sociales et pourraient effectuer des investissements durables (article 8 de la SFDR). Plus tout complément d'information : Financement durable (<https://www.axa.be/fr/informations-juridiques/financement-durable>).

Informations: le règlement de gestion, les conditions générales et la note informative relative aux stratégies d'investissement sont, conformément à la loi, disponibles gratuitement auprès de votre intermédiaire d'assurance ou sur le site web <https://www.axa.be>. Pour un complément d'information concernant ce produit, veuillez consulter ces documents. Pour toute autre information concernant le produit (y compris les performances passées), vous pouvez consulter le FundFinder sur notre site web.